



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2024

OBJET : RESTAURATION DU CHALET "PROUVÉ – JEANNERET" – DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme
FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume –
Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI
Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal –
M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme
UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 27 Mai 2024
Délibération N° DM_20240527N032

OBJET : RESTAURATION DU CHALET "PROUVÉ – JEANNERET" – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint aux finances, rappelle à l'Assemblée délibérante que la Commune a acquis en date du 3 Décembre 2020, un chalet "Prouvé-Jeanneret", 3 rue de la Colline à SAINT-AUBAN.

Un travail d'étude pour sa restauration a été entrepris en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'architecte désigné et l'association dédiée.

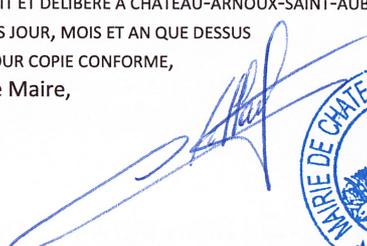
En 2023, une première phase de travaux a été réalisée afin de préserver ce bâtiment patrimonial (mise en sécurité et travaux d'urgence).

Afin de finaliser ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter les subventions selon le plan de financement ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

FINANCEURS	MONTANT H.T.	%
DRAC	232.000,00 €.	40,00 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL - CDST	46.000,00 €.	7,93 %
ETAT	186.000,00 €.	32,07 %
Autofinancement	116.000,00 €.	20,00 %
TOTAL	580.000,00 €.	100,00 %

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR 18 VOIX "POUR" ET 5 VOIX "CONTRE"** :

- **DECIDE** de solliciter les subventions selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AFFICHEE LE :	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,
RETIREE LE :	 
T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	René VILLARD
NOMENCLATURE N° : 7.5	